

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 13

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Quelques idées de Jomini sur l'armée fédérale, en 1822. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport sur l'armement et la campagne de 1857 (*suite et fin*). — Bibliographie.

QUELQUES IDÉES DE JOMINI SUR L'ARMÉE FÉDÉRALE.

(*Corr. part.*) — J'ai suivi avec intérêt votre discussion sur les propositions de la conférence d'Aarau et je crois que vous avez raison quand vous appelez de vos vœux une meilleure organisation de notre état-major. C'est là le point décisif, la clef de la position. Permettez-moi de venir rappeler à l'appui de votre manière de voir deux petites brochures publiées par le général Jomini, en 1822, sous le titre de : *Première Epître*, puis *Seconde Epître d'un Suisse à ses concitoyens*. Dans ces deux brochures, comme du reste dans tous ses écrits, Jomini fait ressortir toute l'importance d'un état-major instruit et d'un système d'instruction basé sur de bons principes. Il me semble que dans ce moment de recrudescence en faveur de nos intérêts militaires, les extraits suivants seront lus avec plaisir de vos lecteurs. Comme on pourra s'en convaincre, un grand nombre des recommandations du général Jomini ont obtenu satisfaction depuis 1822 ; mais sur quelques autres points, et toutes choses égales d'ailleurs, ses observations ont toute l'opportunité qu'elles avaient alors. Notons qu'en 1822, l'armée fédérale n'avait que 33 hommes d'élite, tandis qu'elle en a aujourd'hui le double.

Voici quelques extraits de la *première Epître* :

“ Stipulez, par de bons et sages traités avec les grandes puissances garantes de votre neutralité, ce que vous aurez à faire dans le cas où l'un de vos voisins attenterait à votre indépendance. Mais surtout préparez dans votre intérieur les moyens de tenir vos engagements. Ranimez le feu sacré dans tous les cœurs helvétiques. Pénétrez-vous bien de cette vérité, que pour s'illustrer par une résistance honorable au